



Déclaration d'expérience réussie en tant que direction d'école qualifiée

Le présent formulaire vise à confirmer l'expérience en tant que direction d'école pour l'admission à un cours menant à une QA ou aux fins d'équivalence.

Nous ne traitons pas les demandes incomplètes.

LE PRÉSENT FORMULAIRE EST REMPLI PAR UNE AGENTE OU UN AGENT DE SUPERVISION DES AFFAIRES SCOLAIRES POUR :

N° DE MEMBRE

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM ET DEUXIÈME PRÉNOM

À L'INTENTION DE L'AGENTE OU DE L'AGENT DE SUPERVISION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Toute expérience en tant que direction d'école qualifiée doit :

- avoir été obtenue dans une école élémentaire ou secondaire financée par la province ou, si elle a été obtenue dans une école élémentaire ou secondaire privée, celle-ci était inscrite et la personne a acquis son expérience sous la supervision et la surveillance de l'autorité responsable de ce territoire de compétence
- avoir été obtenue alors que la personne détenait l'autorisation d'enseigner dans le territoire de compétence où l'expérience a été acquise. Si l'expérience a été acquise en Ontario, l'agrément en enseignement peut être confirmé en consultant le tableau public du site de l'Ordre, Trouver un membre, à oeeo.ca; l'expérience obtenue pendant que le statut de membre à l'Ordre était expiré ou suspendu n'est pas reconnue
- être certifiée par une agente ou un agent de supervision chargé des affaires scolaires si l'expérience a été acquise en Ontario. Si elle a été obtenue à l'extérieur de la province, elle doit être certifiée par l'autorité responsable. Dans le cas d'une personne qui travaille dans un conseil scolaire de l'Ontario, l'agent de supervision des affaires scolaires est le surintendant ou le surintendant adjoint du conseil scolaire. Dans le cas d'une personne qui travaille dans une école privée ou une autorité scolaire des Premières Nations en Ontario, l'agent de supervision des affaires scolaires est le responsable du ministère de l'Éducation nommé pour fournir des services de supervision à l'autorité scolaire. Communiquez avec la direction des services régionaux, ministère de l'Éducation, édifice Mowat, 12^e étage, 900, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1L2; tél. : 416-325-1981.

DÉCLARATION D'EXPÉRIENCE EN TANT QUE DIRECTION D'ÉCOLE QUALIFIÉE

Par la présente, je confirme que

(NOM DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT)

a accumulé

(NOMBRE D'ANNÉES)

année(s) d'expérience en tant que direction d'école qualifiée dans une école, ayant administré avec succès le programme élémentaire ou secondaire.

NOM DE L'AGENTE OU DE L'AGENT DE SUPERVISION DES AFFAIRES SCOLAIRES (EN LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE DE L'AGENTE OU DE L'AGENT DE SUPERVISION DES AFFAIRES SCOLAIRES

TITRE

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

NOM DU CONSEIL SCOLAIRE, DE L'ÉCOLE PRIVÉE OU DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DES PREMIÈRES NATIONS (EN LETTRES MOULÉES)

DATE (JJ/MM/AAAA)

Remarque : Le présent formulaire ne doit être signé qu'après avoir acquis un an (environ 194 jours) d'expérience réussie en tant que direction d'école qualifiée.

Veuillez apposer votre signature électronique. Vous pouvez également imprimer ce formulaire et nous l'envoyer, signé et daté.